



# TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 11 février 2021

## PRIME DE TRAVAIL MATÉRIEL

# CHEMINOTS DU MATÉRIEL, LA DIRECTION DOIT PASSER À TABLE !

**La prime de travail est un élément important de notre rémunération. Elle a une incidence sur notre salaire net. Elle entre également dans le calcul des pensions et participe au financement de notre protection sociale en étant soumise à cotisations sociales.**

**Après des années sans revalorisation, la direction doit désormais tenir les engagements qu'elle a pris lors de la table-ronde du 5 mars 2020, et la revaloriser sans tarder.**

La précarité salariale touche l'ensemble des cheminots. Particulièrement concernés par cette précarité, les agents du domaine Matériel, dont les salaires, la prime de travail et les déroulements de carrière sont parmi les plus faibles dans l'entreprise, subissent de plein fouet le gel des salaires imposé depuis 6 ans par la direction de la SNCF.

La politique de l'emploi menée dans le domaine Matériel est également un facteur aggravant. Les sous-effectifs chroniques, le recours abusif à l'intérim et aux CDD, peu ou non formés, pèsent sur les conditions de travail et la qualité de la production. Ils ont également des conséquences sur les déroulements de carrière et la reconnaissance d'une technicité croissante nécessaire au bon fonctionnement de la maintenance des matériels roulants et de la sécurité des circulations.

**C'est donc logiquement et légitimement que la colère s'installe et s'exprime depuis plusieurs mois dans les ateliers du Matériel.**

Les cheminots réclament sans délais des augmentations de salaire et une amélioration notable de leurs conditions de travail.

La direction ne peut rester sourde plus longtemps à leurs revendications ! Elle doit prendre la pleine mesure de cette colère, qui ne se limite pas aux seuls ateliers TGV.

La Fédération CGT des cheminots demande l'élargissement à l'ensemble du domaine Matériel de la table-ronde Matériel Voyages organisée par la direction le 18 février prochain. Il n'y a pas deux catégories de cheminots au Matériel. Des mesures salariales doivent s'appliquer sans distinction d'activités, à l'ensemble des agents.

**Le feu couve partout, on n'éteint pas l'incendie en soufflant dessus !**

## DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DE SALAIRES S'IMPOSENT !

La CGT revendique :

- De porter le salaire minimum d'embauche à 1800 euros brut mensuels (intégrant le traitement, l'indemnité de résidence, la prime de travail) ;
- Une augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation de 200 € de la prime de travail Matériel par une mesure spécifique, pérenne et sans contrepartie ;
- Dans les établissements, la majoration de 20 % de la prime de travail, conformément aux dispositions prévues à l'article 27.3 du RH00131.

**INTERVENONS, AGISSONS, REVENDIQUONS  
ET COLLECTIVEMENT, EXIGEONS NOTRE DÛ !**

